

pourrions être si forts, le jour où nous aurions
la Société des Gens de lettres qu'on peut rêver,
le véritable syndicat de tous nos intérêts maté-
riels et moraux, de toute notre fonction humaine
et sociale?

LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

LA

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

CE QU'ELLE DEVRAIT ÊTRE

Tout de suite, je veux poser ce que devrait être, selon moi, la Société des Gens de lettres. Comme je l'ai établi, elle n'est actuellement, en dehors des secours et des pensions qu'elle donne, qu'une association commerciale, qui se charge de toucher, pour ses membres, l'argent provenant de la reproduction de leurs œuvres. Et, si elle voulait être le syndicat complet de la profession, embrassant tous les intérêts, faisant face à tous les besoins, elle devrait donc veiller d'abord à la production des œuvres, avant de

s'occuper de leur reproduction, et s'intéresser également ensuite à leur traduction.

Production, reproduction, traduction, tels sont les trois termes de l'évolution commerciale d'une œuvre littéraire. Par production, j'entends les rapports de l'écrivain avec le journal qui publie l'œuvre originale en feuilletons et avec l'éditeur qui la fait paraître en volume. La reproduction comprend la série d'opérations dont notre Société actuelle s'occupe avec tant de zèle et d'autorité. Et, quant à la traduction, elle est le vaste champ si peu connu, si mal défriché, de l'expansion de notre littérature, dans l'univers entier, par les langues étrangères.

Naturellement, je mets de côté la question de littérature, les écoles, le génie, le simple talent. Je traite ici la question purement matérielle de la profession. Mais qui ne comprend que cela soulève les questions morales les plus hautes, et qu'au fond il s'agit, avec le pain de chaque jour, de notre dignité dans le monde, de la place que nous y occupons et du rôle civilisateur que nous devons y jouer ?

* * *

Si nous lisons les statuts de la Société, nous voyons en tête qu'elle a pour but : de défendre

et faire valoir les intérêts moraux et de protéger les droits de tous ses membres ; de procurer aux gens de lettres les avantages qui doivent résulter de leurs travaux ; de prêter, dans les conditions prévues au règlement, aide et assistance à ses sociétaires par tous les moyens qui sont en son pouvoir et dans toutes les occasions où cela pourrait être utile, notamment en ce qui concerne la reproduction de leurs œuvres littéraires.

Eh bien ! tout ceci, s'il faut le dire, n'est que sur le papier. Il n'y a que l'aide et l'assistance promises dans les dernières lignes, pour la reproduction, qui se réalisent strictement. Le reste — les intérêts moraux, les droits de tous les membres, les avantages qui doivent résulter de leurs travaux — demeure à l'état de simple vœu, puisque, en réalité, la Société ne s'occupe absolument que d'encaisser l'argent de la reproduction, sans pouvoir exercer aucune action décisive dans la question de production et de traduction.

J'imagine qu'un de nos membres publie un roman dans un journal ou chez un éditeur, et qu'il y ait procès, à la suite d'une difficulté quelconque. Nous ne pouvons intervenir directement, nous accorderons l'assistance judiciaire à

notre sociétaire, nous irons jusqu'à lui donner notre appui moral ; mais ce sera tout, son affaire échappe à notre compétence, nous n'avons pas à nous occuper du feuilleton original ni du livre. Alors, pourquoi les statuts parlent-ils de défendre et de faire valoir les intérêts moraux, de protéger les droits, de procurer les avantages qui doivent résulter des travaux, lorsque cela n'est vrai que sur la question de reproduction, lorsqu'il est interdit à la Société d'intervenir dans la question beaucoup plus vaste et plus grave de la production, sans compter celle de la traduction ?

Pendant mes quatre années de présidence, j'ai toujours vu le Comité les mains liées vis-à-vis des directeurs de journaux et des éditeurs. Tout le service qu'il peut rendre, c'est, lorsqu'un sociétaire se plaint qu'un directeur lui a perdu un manuscrit, d'écrire à ce directeur, qui souvent même ne répond pas. Ou bien le Comité intervient également par lettre pour qu'un directeur exécute un traité. Ou bien c'est encore une difficulté quelconque qu'il tâche de trancher à l'amiable. Mais, dans tout cela, il n'y a pas de droit exercé, il n'y a qu'une entremise officieuse, sans aucune sorte de sanction possible. Quant aux rapports entre la Société et les

éditeurs, ils sont de même ordre. Je n'ai pas souvenance d'avoir eu des rapports avec eux pour aucune affaire intéressant la Société, si ce n'est pour des projets qui ont toujours échoué, devant leur attitude plutôt hostile.

Et ce qui prouve que notre Société ne répond pas à tous nos besoins, qu'elle laisse d'énormes lacunes, c'est que, continuellement, d'autres Sociétés tâchent de se créer. J'ai assisté à une de ces tentatives, la Société des Romanciers français, qui précisément a pour but de s'occuper de la production et de la traduction, en laissant la reproduction à la Société existante. On s'y est beaucoup occupé de trouver un moyen de contrôler les tirages des livres, cette grosse question qui divise depuis longtemps les auteurs et les éditeurs. On s'y est efforcé aussi de créer une agence de traductions, qui mettrait les auteurs en relation avec les éditeurs de tous les pays du monde. Ce sont là certainement de bien grosses affaires, et il faudra du temps avant que tous les rêves se réalisent. Mais, si même une Société comme celle des Romanciers français n'avance guère, attend l'avenir, le simple fait qu'elle a pu être créée prouve qu'elle nous manque et que la Société des Gens de lettres est tout au moins insuffisante.

Pour que les statuts disent la vérité, pour que les Gens de lettres trouvent dans la Société le syndicat qui protégera tous leurs intérêts matériels et moraux, qui leur procurera tous les avantages qui doivent résulter de leurs œuvres, il faut absolument qu'elle réglemente la production et la traduction, comme elle a réglementé la reproduction, qu'elle soit en un mot, ainsi que je l'ai dit, le syndicat de la profession totale.

* * *

Certes, le problème n'est pas commode, et je n'en connais pas de plus complexe ni de plus ardu. On n'attend pas que j'expose ici le plan de cette Société rêvée, c'est tout au plus si je me permettrai d'indiquer une idée qui m'a hanté parfois. Je ne parlerai d'abord que de nos rapports avec les éditeurs.

Si les éditeurs se montrent sans bienveillance à l'égard de la Société, c'est qu'ils sentent en elle la concurrente possible, la maison qui pourrait s'éditer elle-même un beau matin. Je crois bien que la Société a eu cette idée autrefois, et il est évident qu'elle semble devoir aller à cela, sous le régime collectiviste qu'on nous promet,

le jour où elle sera le syndicat complet dont je parle. La mine aux mineurs, l'édition aux édités. Déjà plusieurs auteurs s'éditent eux-mêmes, et de toutes parts poussent des tentatives d'associations pour se passer des éditeurs. Quant à moi, je déclare que je suis contraire à ce mouvement, au moins aujourd'hui. Jusqu'ici, les tentatives collectives faites dans ce sens, ont misérablement échoué. Seuls, certains auteurs isolés ont gagné de grosses sommes à s'éditer eux-mêmes. Je suis donc convaincu que les maisons d'édition sont actuellement bonnes à conserver. Il y en a de très puissantes, des machines admirablement montées, des forces en somme, qu'il serait peu sage de ne pas employer encore, tant qu'elles fonctionneront utilement. Et les éditeurs devraient donc se rassurer, il n'est nullement question de les déposséder d'ici longtemps sans doute.

De même, il est certain que les grandes maisons d'édition, les solides, les honnêtes, tomberaient tout de suite d'accord avec notre Société, car elles ne pourraient vouloir avec nous que la dignité de leur profession, la probité et la justice au plein jour. Ce dont souffrent les débutants des lettres, les humbles qui restent à la merci du marchand, c'est des petites maisons

louches, des éditeurs marrons, de ce pullulement des vendeurs de papier imprimé que guette la faillite. Et c'est pour la défense de ces humbles, de la nuée de plus en plus grande des pauvres travailleurs vivant de leur plume, qu'il s'agirait d'unifier les traités, d'établir des minima, de ne pas tolérer qu'on fît misérablement travailler au rabais certains des nôtres.

Voyez la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques. Je reviens toujours à elle, car elle me semble vraiment un modèle de bonne construction et de fonctionnement logique. Elle s'est imposée à tous les théâtres, pas d'un coup certes, mais avec une obstination légitime et sage, qui a fini par vaincre les obstacles. Aujourd'hui, elle est le rempart de tous les auteurs qui écrivent des pièces, elle est unique et souveraine, elle discute ses intérêts avec chaque théâtre, lui impose le tant pour cent raisonnable, le frappe d'interdit s'il ne cède pas à ses justes exigences. En somme, elle règle en tout et pour tout la question commerciale au mieux de ses intérêts, et cela sans qu'on entende la machine fonctionner.

Eh bien ! pourquoi notre Société ne ferait-elle pas de même pour les éditeurs ? Pourquoi n'établirait-elle pas des tarifs, un tant pour

cent par exemplaire tiré, qu'elle imposerait à tous les éditeurs ? Pourquoi n'aurait-elle pas un modèle de traité, avec un minimum de tant par exemplaire ? Pourquoi, dans ce traité, tous les cas de bons rapports ne seraient-ils pas prévus, toute la justice désirable faite, toutes les causes de conflits évitées ? Pourquoi ce traité, après avoir été naturellement discuté et arrêté entre la Société et les éditeurs, ne deviendrait-il pas la charte de nos droits, le pacte de notre alliance, qui mettrait tous nos intérêts en commun ? Et, enfin, pourquoi, après avoir ainsi traité avec les éditeurs, ne traiterions-nous pas avec les journaux, en fixant de même un prix minimum de la ligne et en réglant la question des droits et des devoirs réciproques ?

Un rêve ! dira-t-on. En tout cas, il n'est point irréalisable. Soyons le nombre et nous serons la force. Puis, quand nous serons la force, tâchons d'être la justice. Ce qu'ont fait les Auteurs et Compositeurs dramatiques, les Gens de lettres peuvent le faire ; et, s'il y a des différences entre la pièce jouée et le livre tiré à un certain nombre d'exemplaires, des similitudes pourtant s'établissent, le projet d'un modèle de traité arrêté avec toutes les maisons d'édition solides et honnêtes n'en reste pas moins très

praticable et très profitable, quitte à mettre en interdit les maisons assez peu sages pour ne pas vouloir être justes.

Nous autres, les vieux, nous avons presque tous, dans nos éditeurs, de très anciens et très fidèles amis. Il est donc croyable que nous n'agissons guère. Mais c'est aux jeunes que je confie le projet, aux jeunes qui ont à se défendre et à défendre ceux dont le flot, sans cesse, monte derrière eux.

* * *

Et je ne m'illusionne en aucune façon, je sais toutes les difficultés, tous les dangers même. C'est ainsi que, si l'on tentait brutalement de transformer notre Société, il y aurait là pour elle un véritable péril. Il faut songer qu'elle a mis cinquante-huit ans à être ce qu'elle est, que le bon fonctionnement d'aujourd'hui a été acquis au prix des plus persévérants efforts, et que ce serait une sottise que de la tuer pour l'élargir. On n'apportera donc jamais trop de prudence, trop d'étude, avant de risquer la moindre modification, même heureuse.

Puis, on vient de refondre ses statuts, on ne peut légalement y toucher avant deux ans, je

crois. Il faut se souvenir aussi qu'elle a été déclarée d'utilité publique, qu'elle dépend désormais du Conseil d'État, avec lequel il faudrait compter, si on la transformait dans son essence. Tout cela aggrave le problème, et je serais désespéré si j'allumais dans de certaines jeunes têtes des espérances trop vives, qui ne se réaliseront certainement pas avant longtemps. Mais cela ne saurait pourtant m'empêcher de parler, si je crois avoir quelque chose d'utile à dire, et je répète que fatalement notre Société se transformera, si elle ne veut pas qu'une Société rivale se fonde un jour, si elle a l'ambition de devenir l'unique et complète Société que nous attendons, en nos temps où l'association est en train de transformer le monde. Le programme est net, s'il n'est déjà étudié dans les détails : traiter avec les journaux et les éditeurs, régler commercialement, surveiller et contrôler la production, comme elle surveille et contrôle la reproduction, et créer une agence universelle de traductions. A ce prix seul, elle sera la véritable Société des Gens de lettres.

Et elle qu'on accuse aujourd'hui de manquer de prestige, de ne s'occuper que des gros sous, ah ! vous la verriez bien vite remonter dans l'estime du monde ! Vous verriez les producteurs,

et non pas seulement les reproducteurs, devenir les membres du Comité. Vous verriez à sa tête, comme à celle des Auteurs et Compositeurs dramatiques, les grands noms de la littérature, du moment que leurs intérêts professionnels se trouveraient directement engagés ; et ils arriveraient à en prendre la direction, d'instinct, par ce phénomène qui met le pouvoir entre les mains de ceux qui ont le plus de profit à l'exercer. Tout en laissant à l'Académie son rôle littéraire, elle deviendrait, à côté d'elle, la grande puissance de la profession des lettres, elle aurait la force sociale de la plus intelligente des associations, du groupe des travailleurs intellectuels, maîtres des foules, s'ils voulaient bien s'entendre.

Et je m'imagine aussi que les gros sous tomberaient en pluie, qu'on n'aurait plus à attendre un Mécène ni à se creuser la tête pour obtenir d'une opération quelconque les millions nécessaires. Les recettes décupleraient, dès qu'on aurait frappé le livre du léger impôt qu'il s'agirait de trouver. Les pensions seraient portées à douze cents francs, et le Comité, chaque lundi, pourrait donner à nos vaincus et à nos veuves, sans toujours trembler de vider trop vite sa caisse de secours. Les pauvres ont leur part, la

misère est battue, quand la maison est solide et prospère.

* * *

Enfin, pourquoi ne pas élargir ce rêve et dire comment, un jour, l'élite intellectuelle pourrait devenir le lien et la paix des peuples ?

Lorsque je suis allé à Londres assister à un Congrès de journalistes, j'ai été frappé de la puissance que pourrait prendre la presse universelle, si les associations de journalistes du monde entier s'entendaient, se réunissaient chaque année en une sorte d'assemblée fédérale, où toutes les nations seraient représentées, et discutaient là les intérêts communs, de façon à mettre leur force incalculable au service de la justice et de la fraternité.

Mais peut-être la presse est-elle trop ravagée par les passions politiques, trop engagée dans les furieuses luttes quotidiennes. Tandis que les Lettres, la Littérature planent très haut, souveraines. Et c'est donc là mon nouveau rêve : des Sociétés des Gens de lettres chez tous les peuples, des assemblées fédérales annuelles où toutes seraient représentées, des congrès pour faire entendre au monde le vœu de l'élite, l'évangile des intelligents et des sages.

En nos temps où l'on parle d'abolir les frontières littéraires, où il est question d'une communion universelle sous les espèces du génie, ne serait-ce pas là l'exemple de fraternité parti de haut, l'arbitrage des intelligences réglant enfin la question du plus de vérité et du plus de bonheur possible sur la terre ?

LA VOYANTE